



HAL
open science

Le niveau de formation et de diplôme demeure toujours déterminant dans l'insertion des apprentis

Nathalie Marchal

► **To cite this version:**

Nathalie Marchal. Le niveau de formation et de diplôme demeure toujours déterminant dans l'insertion des apprentis. 2017, pp. 1-4. 10.48464/ni-17-11 . halshs-03830283

HAL Id: halshs-03830283

<https://shs.hal.science/halshs-03830283>

Submitted on 26 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Le niveau de formation et de diplôme demeure toujours déterminant dans l'insertion des apprentis

► Quel que soit le niveau de formation, quitter le système éducatif après avoir obtenu le diplôme préparé demeure déterminant pour l'insertion des jeunes. En février 2016, sept mois après leur sortie d'un centre de formation d'apprentis, à même niveau de formation, 69 % des diplômés travaillent contre 49 % des sortants n'ayant pas obtenu le diplôme.

En moyenne, 65 % des jeunes ayant suivi des études de niveau CAP à BTS ont un emploi, soit trois points de plus qu'en 2015. Parmi eux, la moitié a un contrat à durée indéterminée.

Nathalie Marchal, DEPP-A1

► Le taux d'emploi des sortants d'apprentissage de niveaux certificat d'aptitude professionnelle (CAP) à brevet de technicien supérieur (BTS) (voir « SOURCE ET DÉFINITIONS ») augmente de trois points entre 2015 et 2016 (**figure 1**). L'amélioration de l'emploi concerne les sortants de tous les niveaux de formation, particulièrement les niveaux CAP et brevet professionnel (BP) avec plus quatre points chacun. Cette évolution favorable fait suite à trois ans de baisse ou de stagnation.

En février 2016, 65 % des jeunes ayant suivi des études en apprentissage du niveau du CAP au BTS ont un emploi sept mois après la fin de leur formation, 30 % sont au chômage et 5 % sont inactifs (**figure 2**).

À même niveau de formation, le diplôme reste un atout pour trouver un emploi

Obtenir le diplôme préparé augmente, à tous les niveaux de formation, la probabilité de trouver un emploi. Cet avantage sur le taux d'emploi sept mois plus tard est de vingt points en moyenne : 69 % pour les apprentis.

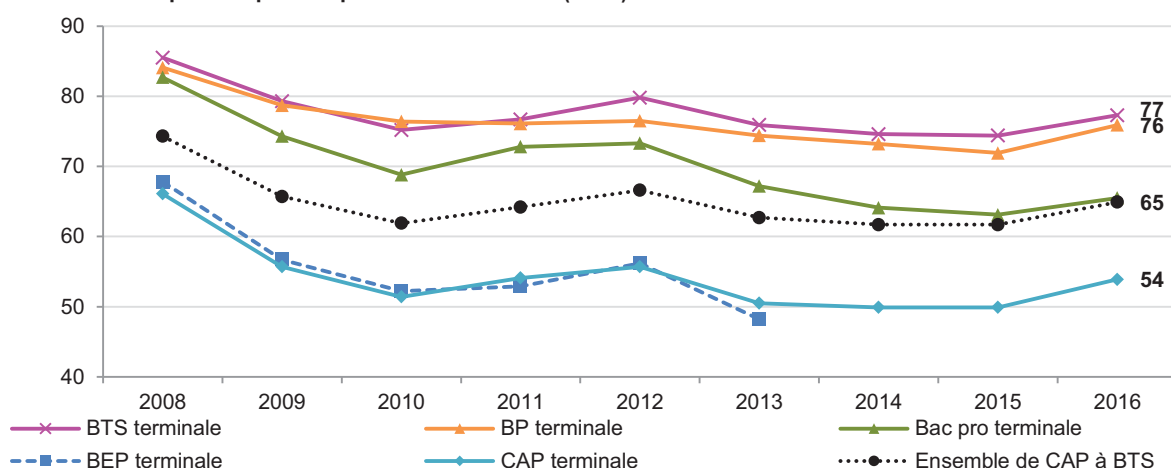
ayant obtenu le diplôme préparé contre 49 % dans le cas contraire. L'écart est particulièrement important pour les apprentis sortant de classe terminale de CAP : leur taux d'emploi est de 59 % s'ils ont obtenu leur diplôme, contre 35 % sinon. Sur 100 sortants des classes terminales ne poursuivant pas d'études, 80 ont obtenu le diplôme présenté.

L'écart des taux d'emploi entre diplômés et non-diplômés d'une même classe de sortie se réduit dans les niveaux d'études plus élevés. Toutefois, les apprentis qui sortent directement à l'issue d'un CAP en ayant obtenu leur diplôme sont plus souvent en emploi que les apprentis qui sortent des terminales professionnelles en ayant échoué à l'examen du baccalauréat professionnel (59 % contre 52 %).

Le dernier diplôme obtenu n'est pas toujours le plus élevé

La majorité des sortants possède au moins un diplôme, quelquefois plusieurs. Dans ce cas, le dernier diplôme est en général le plus élevé. Les jeunes ont suivi alors un parcours de formation linéaire ascendant

1 - Évolution du taux d'emploi à sept mois par classes de sortie (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM (hors Guadeloupe, y compris Mayotte depuis 2013). Sortants d'une année terminale de formation en CFA (hors niveaux I et II), interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MEN-DEPP, enquêtes IPA 2008 à 2016.

Réf. : Note d'information n° 17.11. © DEPP

2 - Situation au 1^{er} février 2016 des sortants de CFA selon la classe de sortie (en %)

	Diplôme obtenu *	En emploi	Au chômage	Inactifs	Répartition en structure (du CAP au BTS)	Répartition en structure (sur l'ensemble)
CAP terminale	Oui (79,8 %)	58,8	36,2	5,0	35,3 %	26,4 %
	Non (20,2 %)	34,8	54,9	10,3	8,9 %	6,7 %
BP terminale	Oui (80,7 %)	79,5	16,4	4,1	14,9 %	11,2 %
	Non (19,3 %)	60,8	33,9	5,3	3,6 %	2,7 %
Bac pro terminale	Oui (82,4 %)	68,3	26,2	5,5	12,6 %	9,5 %
	Non (17,6 %)	52,4	39,3	8,3	2,7 %	2,0 %
BTS terminale	Oui (79,5 %)	80,1	15,7	4,2	17,6 %	13,2 %
	Non (20,5 %)	66,3	27,4	6,3	4,5 %	3,4 %
Ensemble de CAP à BTS	Oui (80,3 %)	68,8	26,5	4,7	80,3 %	60,2 %
	Non (19,7 %)	49,2	42,6	8,2	19,7 %	14,8 %
	Ensemble	64,9	29,7	5,4	100,0 %	75,0 %
Rappel au 1 ^{er} février 2015		61,7	32,6	5,7	100,0 %	77,4 %
Diplômes de niveaux I et II	Oui (94,5 %)	79,0	17,0	4,0	94,5 %	23,6 %
	Non (5,5 %)	71,1	22,2	6,7	5,5 %	1,4 %

Lecture : au 1^{er} février 2016, 58,8 % des sortants diplômés du CAP sont en emploi. 79,8 % des sortants d'une classe terminale de CAP ont obtenu leur diplôme.

* Cet indicateur n'est pas un taux de réussite dans la mesure où il ne se rapporte qu'aux sortants et non pas à l'ensemble des inscrits aux examens.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Guadeloupe). Sortants d'une année terminale de formation en CFA, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MEN-DEPP, enquête IPA 2016.

Réf. : Note d'information n° 17.11. © DEPP

avant de sortir du système éducatif. D'autres ont connu des parcours atypiques. Par exemple, 17 % des sortants des classes terminales de niveau CAP déclarent déjà détenir un diplôme de niveau supérieur (un bac professionnel 8 %, technologique 3 % ou général 2 %, un BP 2 %, un BTS ou plus 2 %). Ce sont souvent des sortants de cursus de CAP en un an ou des mentions complémentaires de niveau V.

De la même façon, 40 % des sortants de BP ont déjà au moins le bac : un baccalauréat technologique ou un brevet de technicien (10 %), un bac professionnel (12 %), un bac général (8 %) ou un diplôme de l'enseignement supérieur (10 %).

Le BP est un diplôme national de niveau IV qui atteste l'acquisition d'une haute qualification professionnelle dans l'exercice d'une activité professionnelle définie. Les sortants du niveau IV en apprentissage viennent plus souvent d'un BP que d'un bac professionnel. Le taux d'emploi à l'issue d'un BP est parmi les meilleurs : 80 % pour les sortants

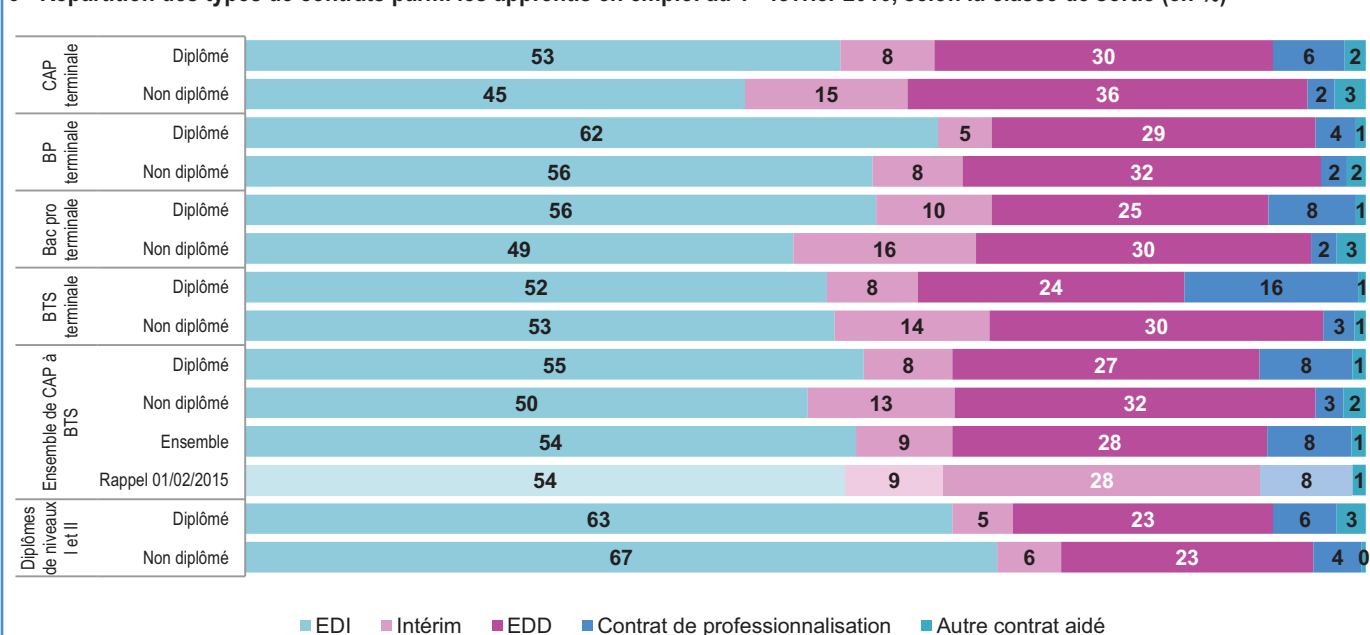
diplômés, soit douze points de plus que pour les sortants diplômés du bac professionnel mais autant que les titulaires d'un BTS par apprentissage.

Un jeune en emploi sur deux travaille dans l'entreprise où il a fait son apprentissage ou son stage

La moitié des ex-apprentis en emploi travaillent dans l'entreprise où ils ont effectué leur apprentissage, un stage ou un job d'été (52 % jusqu'au BTS, 56 % au-delà). Les sortants qui ont obtenu le diplôme sont plus souvent dans ce cas que les non-diplômés (54 % contre 45 %, jusqu'au BTS), l'écart entre diplômés et non-diplômés se réduisant dans les niveaux de formation plus élevés.

Lorsqu'ils travaillent, plus de la moitié des anciens apprentis sont en emploi à durée indéterminée (EDI 54 %) (**figure 3**). Les emplois à durée déterminée (EDD) concernent 28 % de cette population, l'intérim 9 %, le contrat de professionnalisation 8 %. Ces jeunes sont plus rarement dans un autre type de contrat aidé (1 %). Les non-diplômés sont plus souvent

3 - Répartition des types de contrats parmi les apprentis en emploi au 1^{er} février 2016, selon la classe de sortie (en %)



Lecture : au 1^{er} février 2016, parmi les sortants de CFA en emploi, 53 % des diplômés de CAP sont en emploi à durée indéterminée (EDI).

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Guadeloupe). Sortants d'une année terminale de formation en CFA, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MEN-DEPP, enquête IPA 2016.

Réf. : Note d'information n° 17.11. © DEPP

4 - Taux d'emploi au 1^{er} février 2016 par secteurs de formation selon le sexe et la classe de sortie (en %)

	Ensemble				Garçons		Filles	
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP terminale	55,5	49,9	53,7	54,4	54,2	64,3	50,1	49,8
BP terminale	76,1	75,6	76,5	75,3	76,9	72,5	73,2	75,9
Bac pro terminale	67,5	59,3	68,1	59,7	69,3	57,9	54,5	60,9
BTS terminale	77,8	76,5	77,8	76,9	78,5	76,4	72,1	77,2
Ensemble de CAP à BTS	65,2	64,3	63,6	66,9	64,3	69,1	58,0	65,9
Rappel au 1 ^{er} février 2015	62,1	61,1	60,8	63,2	61,4	64,9	55,5	62,4
Diplômes de niveaux I et II	79,2	77,8	77,9	78,8	78,2	79,9	77,2	77,9

Lecture : au 1^{er} février 2016, 55,5 % des garçons sortant d'une terminale de CAP sont en emploi.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Guadeloupe). Sortants d'une année terminale de formation en CFA interrogés sept mois après la fin des études. Les formations générales sont incluses dans les services.

Source : MEN-DEPP, enquête IPA 2016.

Réf. : Note d'information n° 17.11. © DEPP

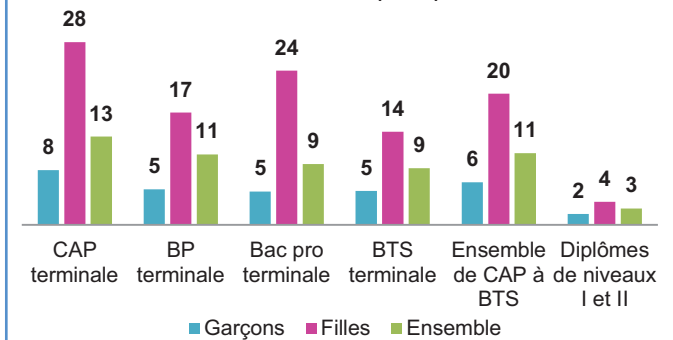
intérimaires que les diplômés (13 % contre 8 %). Les contrats de professionnalisation concernent plus souvent les diplômés de BTS (16 %). Ils enchaînent ainsi leur ancien contrat d'apprentissage avec une autre formation en alternance, considérée ici comme un emploi.

Toujours des différences d'insertion entre les filles et les garçons dans l'apprentissage

Globalement, les filles et les garçons ont des taux d'emploi quasiment équivalents, respectivement 64 % et 65 % (figure 4). Cependant, les jeunes femmes sont majoritairement issues d'une formation dans le secteur des services au taux d'emploi supérieur (67 % contre 64 %), ce qui leur assure un taux d'emploi global très proche de celui des garçons. Pour autant, que cela soit suite à une formation dans le secteur des services ou celui de la production, les garçons s'insèrent mieux que les filles.

Le temps partiel concerne toujours trois fois plus les jeunes femmes que les jeunes hommes sortant d'apprentissage, et ce à tous les niveaux. Pour les jeunes sortants de CAP jusqu'au BTS, la moyenne est de 20 % pour les filles contre 6 % pour les garçons (figure 5). Plus le niveau de sortie est élevé, moins les jeunes sont embauchés à temps partiel. Au niveau du CAP, 28 % des filles sont dans ce cas, contre 8 % des garçons. Il n'y a plus que neuf points d'écart au niveau du BTS (14 % contre 5 %). Aux niveaux I et II, le temps partiel est nettement moins fréquent aussi bien pour les filles que pour les garçons (respectivement 4 % et 2 %).

5 - Part du temps partiel au 1^{er} février 2016 selon la classe de sortie et le sexe (en %)



Lecture : au 1^{er} février 2016, parmi les sortants de CFA, 8 % des garçons sortant de CAP en emploi, travaillent à temps partiel.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Guadeloupe). Sortants d'une année terminale de formation en CFA interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MEN-DEPP, enquête IPA 2016

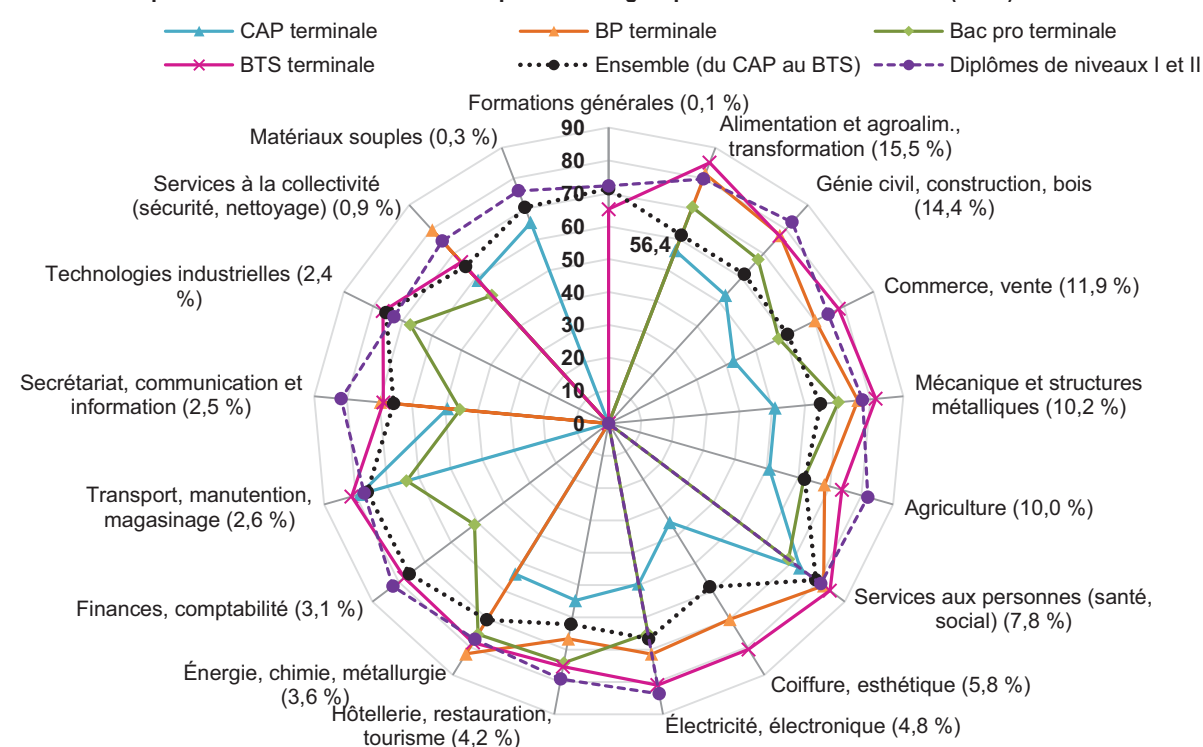
Réf. : Note d'information n° 17.11.

© DEPP

L'importance de la spécialité préparée

L'insertion professionnelle varie selon le niveau de diplôme préparé, mais aussi avec la spécialité de formation (figure 6). Pour un jeune apprenti sortant de niveau CAP, le taux d'emploi varie de 35 % dans la « Coiffure-

6 - Taux d'emploi au 1^{er} février 2016 selon les spécialités regroupées et la classe de sortie (en %)



Lecture : au 1^{er} février 2016, 56,4 % des sortants d'une terminale de CAP dans la spécialité Alimentation et agroalimentaire transformation sont en emploi. Cette spécialité rassemble 15,5 % des effectifs de sortants du CAP au BTS (chiffres dans les parenthèses).

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Guadeloupe). Sortants d'une année terminale de formation en CFA interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MEN-DEPP, enquête IPA 2016.

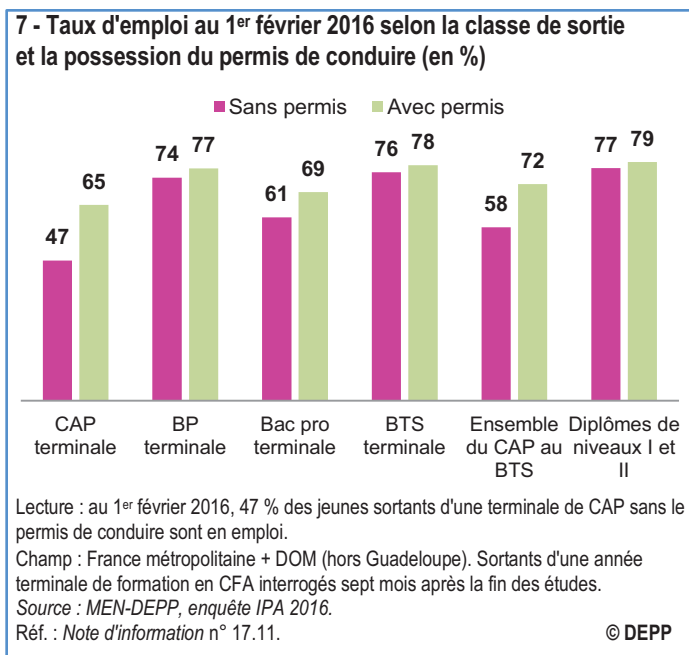
Réf. : Note d'information n° 17.11.

© DEPP

esthétique » à 79 % dans le « Transport-manutention-magasinerie ». Pour l'ensemble des niveaux de CAP au BTS, ce sont les formations de « Services aux personnes (santé, social) » qui offrent le meilleur taux d'emploi (79 %). Les deux spécialités concernant le plus de sortants, « Alimentation et agroalimentaire-transformations » et « Génie civil-construction-bois », représentant chacune environ 15 % des sortants, ont un taux d'emploi en-dessous de la moyenne (61 % contre 65 %).

Autres facteurs pouvant favoriser l'insertion

Lorsque les jeunes détiennent le permis de conduire, ils sont plus souvent en emploi que dans le cas contraire : 72 % contre 58 % en moyenne du CAP au BTS (figure 7). L'écart est particulièrement fort pour



les apprentis sortant d'un CAP (65 % contre 47 %) et beaucoup plus modéré dans les niveaux supérieurs.

De la même façon, lorsque les jeunes déclarent, *a posteriori*, que l'orientation suivie correspondait à ce qu'ils voulaient faire, leur taux d'emploi est plus élevé : 68 % contre 53 % des sortants de CAP au BTS pour qui l'orientation ne correspondait pas. Le sentiment d'une orientation pleinement choisie peut entraîner une plus ou moins grande réussite dans l'insertion professionnelle. ■

en savoir plus

- Insertion professionnelle : garantie Jeunes - sur le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32700>
- Retour en formation : <http://reviensteformer.gouv.fr/>
- Pour accéder à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

Accédez à la Note d'information en ligne sur : www.education.gouv.fr/statistiques

SOURCE ET DÉFINITIONS

Source

L'enquête Insertion professionnelle des apprentis (IPA) de la DEPP existe depuis le début des années 1990. Elle rend compte de l'insertion professionnelle des **sortants des formations en apprentissage**, sept mois après la fin de leur formation. Cette enquête est réalisée avec le concours des académies et des centres de formation d'apprentissage (CFA – y compris les CFA agricoles).

Les jeunes ayant déclaré poursuivre des études, en apprentissage ou non, ne font pas partie du champ de l'enquête.

Cette étude porte sur les seuls sortants d'une année terminale de formation. Pour se caler sur le champ plus restreint de l'enquête sur l'insertion des jeunes sortants de formations professionnelles des lycées (IVA), les résultats d'ensemble présentés dans cette publication regroupent les niveaux d'études V à III ; les résultats sur les sortants de niveaux II et I sont séparés car non concernés par l'enquête auprès des lycéens. Sur ce champ des années terminales, le taux de réponse est de 50 %. Les résultats présentés sont redressés et pondérés pour représenter, au final, la situation de l'ensemble des sortants au niveau national (France métropolitaine et DOM hors Guadeloupe).

Définitions

Les sortants d'apprentissage : les jeunes sortants de classe terminale de formations professionnelles d'un CFA ou d'une section d'apprentissage sont considérés comme sortants s'ils ne sont pas inscrits l'année scolaire suivante et déclarent ne pas poursuivre d'études (sous statut scolaire ou d'apprenti) lors de l'enquête menée au 1^{er} février.

Taux d'emploi : nombre de sortants d'apprentissage qui se déclarent en emploi divisé par le nombre total de sortants (qu'ils soient en emploi, au

chômage ou inactifs). L'emploi regroupe les EDI, EDD, Intérim, contrats de professionnalisation et autres contrats aidés.

Emploi à durée indéterminée (EDI) : CDI, fonctionnaire, engagé dans l'armée, travaillant à son compte.

Emploi à durée déterminée (EDD) : CDD, aide familial.

Contrat de professionnalisation : contrat en alternance comptabilisé dans les emplois.

Autres contrats aidés : contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir.

Inactifs : jeunes sortants d'apprentissage qui sont soit en stage ou sans emploi et n'en recherchant pas.

CAP : sortants des classes terminales de CAP (81 % de cette catégorie en 2016), CAP agricole (5 %) ou de mention complémentaire de niveau V (8 %) ou d'autres titres professionnels homologués de niveau V (6 %).

Brevet professionnel (BP) : sortants des classes terminales de BP (76 %), BP agricole (7 %), BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport [5 %]), BTM (brevet technique des métiers [4 %])...

Bac professionnel : sortants des classes terminales de baccalauréat professionnel (81 %), baccalauréat professionnel agricole (14 %), de mention complémentaire de niveau IV (4 %) ou de brevet des métiers d'art (BMA [1 %]).

BTS : sortants des classes terminales de BTS (72 %), BTS agricole (12 %), DUT (5 %), diplômes santé-social (5 %), autres titres homologués de niveau III...

Diplômes de niveaux I et II : sortants des classes terminales de master (36 %), licence pro (30 %), diplômes d'ingénieurs (16 %), licence LMD (1 %), autres titres homologués de niveaux I et II...

Nomenclature des spécialités : le niveau 100 de la nomenclature interministérielle des spécialités de formation (groupe, sur 3 positions) est présenté en **figure 6 Web**. Les regroupements de la **figure 6** sont opérés *ad hoc*. ■